



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2021

n° 11-2021

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 02 avril 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 25 mars 2021.

La séance est présidée par M. André DENOT, Président du SMPH.
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE en visioconférence	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH
Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

EXCUSES :

Membres titulaires :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du président du 02 avril 2021 ;

Vu le compte administratif 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

pour mémoire	Budget principal
déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	515 485,66 €
plus-values de cession des éléments d'actif	
virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
- EXCEDENT	1 737 052,15
- DEFICIT	
solde disponible :	2 252 537,81€
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves compte 1068	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour€)	2 252 537,81 €
déficit résiduel à reporter (budget primitif (N + 2))	

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

